

**Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 janvier 2015, a pris les décisions suivantes :**

Il crée un poste de CUI-CAE dans le cadre de mise en place des Temps d'Activités Périscolaires d'une durée de 12 mois à 20/35<sup>ème</sup> avec une prise en charge de 70% de l'Etat (abstention de M. Poussin et Mme Boulesteix).

Il augmente le temps de travail de 7,5/35<sup>ème</sup> d'un CUI-CAE actuellement à 20/35<sup>ème</sup> (abstention de M. Poussin et Mme Boulesteix).

Il augmente le temps de travail de rédacteur territorial de 3,5/35<sup>ème</sup> actuellement à 28/35<sup>ème</sup>

Il accepte le devis de la société CRC Fauconnerie d'un montant de 1980€TTC pour 3 interventions pour disperser la population de pigeons qui niche dans le centre bourg.

Il décide de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité du territoire communal, procédure estimée à 20000€ (abstention de M. Poussin pour sous-estimation du prix).

Il accepte le devis de la société Centre Ouest Incendie pour le changement des joints des exutoires de fumée de la salle Beausoulage pour un montant de 693,60€TTC.

Il accepte le devis de l'entreprise Gougeon pour le changement du battant de la cloche pour un montant de 928,80€TTC.

Il arrête le montant des travaux prévisionnels du Foyer Rural à 235184,87€HT :

-149 592,54€TTC en 2015 pour des travaux de charpente, isolation, électricité, détection incendie,...

-132629,30€TTC en 2016 pour des travaux d'isolation extérieure, maçonnerie et menuiserie. Et il sollicite des subventions au titre de la DETR, de Pays Loire Nature, de la CCR et de la réserve parlementaire.

Il décide de réinstaurer un service de garderie périscolaire le mercredi après-midi de 13h15 à 17h00 au prix de 3 euros, l'ALSH déconcentré de Familles Rurales n'intervenant plus faute d'un nombre d'enfant suffisant.

Il fixe l'indemnité d'occupation de résidence du presbytère au prix de 286,46€ mensuel dans l'attente de la réalisation de la vente.

Il accepte les termes de la convention de partenariat avec l'Atelier Orchestre Ephémère pour des interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires du 6 janvier au 10 février pour 420 euros.

Il attribue le logement T4 du 20 rue Four à chaux.

Il décide de prolonger l'ouverture du bureau de vote jusqu'à 19h00 pour les élections départementales afin de faciliter l'exercice du droit de vote (abstention de M. Lascaud ; contre de M. Poussin et Mme Boulesteix) .

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 18 janvier 2015 à 17h00 à l'espace Beausoulage.

Le bulletin municipal comporte 44 pages quadrichromie au lieu des 32 initiales. Suite à une réclamation d'une association pour des photos manquantes dans le bulletin, chaque association devra limiter son article à une vingtaine de lignes et 2 photos maximum.

Il prend connaissance des lettres de remerciements de plusieurs administrés à l'occasion de la distribution des colis de Noël nouvelle formule : un colis pour une personne seule et un colis « couple ».